



Bulletin d'adhésion - 2023

## Syndicat National des Attaché(e)s

Nom :  Prénom :

Adresse :

Code postal :  Ville :

Courriel :  Tél. :

Date de naissance :  Grade :

Direction / Service :

### Montant des cotisations

(Cocher la case qui vous concerne)

Attaché	<input type="checkbox"/> 75 €	Primo-adhésion	<input type="checkbox"/> 30 €
Attaché principal	<input type="checkbox"/> 100 €	En disponibilité, retraité	<input type="checkbox"/> 50 €
Attaché Hors-Classe, Conseiller d'administration	<input type="checkbox"/> 130 €		

### Pour le règlement et l'envoi du bulletin vous disposez de deux options :

**1- Par virement :** Envoyez votre bulletin par courriel à [sandra.chavoz@i-carre.net](mailto:sandra.chavoz@i-carre.net)

Et effectuez le virement à partir des coordonnées bancaires suivantes :

Domiciliation : BPBFC BESANCON CENTRE – 00002

IBAN	BIC
FR76 1080 7000 0232 4214 4205 789	CCBPFRRPPDJN

**2- par chèque :** Envoyez ce bulletin complété et accompagné de votre règlement par chèque (à l'ordre de UNSA-SNA) à l'adresse suivante :

**Mme Sandra CHAVOZ  
UNSA-SNA  
16 A rue des Brilllets  
25320 MONTFERRAND LE CHATEAU**

Les cotisations syndicales ouvrent droit à un crédit d'impôt égal à 66% du total des cotisations versées (inscrivez case 7AC, 7AE ou 7AG de la déclaration 2042 RIC1 le total des cotisations versées dans l'année).

NB : si vous optez pour la déduction des frais réels au titre de vos traitements et salaires, vous devez inclure les cotisations syndicales dans les frais réels et par conséquent, vous ne pouvez pas bénéficier du crédit d'impôt.

